

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-55

OBJET : MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

L'an 2022, le 05 juillet à 19H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 28/06/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoît LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Lydie RETAILLEAU ayant donné procuration à Solène LAUNAY
André LANCIEN ayant donné procuration à Franck CLOUET
Patrice DRAIGNAUD ayant donné procuration à Stéphanie MELOT
Karine DESVARD ayant donné procuration à Guinard MARNE
Didier CHAUVIERE ayant donné procuration à Yves-Marie DELANOE

Etaient excusés :

Pascal PHILIPPE

Etaient absents :

Aude JOUSSE

Désignation d'un secrétaire de séance : Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ a été désignée secrétaire de séance,

Rapporteur : Daniel GUILLE

composition des commissions communales ;

VU la délibération 2022-09 du 05 mars 2022 portant sur les nouveaux périmètres de constitution et fixation des membres des commissions communales,

VU la délibération 2022-51 portant sur l'élection des adjoints ;

VU la délibération 2022-52 portant sur la proclamation du tableau du conseil municipal ;

EXPOSÉ

Les commissions communales sont, de droit, présidées par le Maire. Il revient au Conseil municipal de procéder à la désignation de chacun des membres des commissions communales. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Suite aux élections du 8 juin 2022, le Conseil municipal, est invité à procéder à la désignation de chacun des membres des commissions communales.

Après en avoir délibéré, le conseil :

➤ **DÉCIDE** de la composition des commissions suivantes :

Cohésion du territoire, bâtiments et infrastructures routières

Président : M. Daniel GUILLE : 9 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. M. Thierry GADAIS
2. M. Pascale CORMERAIS

3. M. Franck CLOUET
4. M. Yves-Marie DELANOË
5. M. André LANCIEN
6. M. Pierre LAUDEN
7. M. Didier PROUX
8. M. Patrice DRAIGNAUD
9. Mme Audrey TENEZ
10. Mme Anaïk FOURDILIS

Finances publiques et budgets communaux

Président : M. Daniel GUILLÉ : 10 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. M. Thierry GADAIS
2. Mme Pascale CORMERAIS
3. M. Franck CLOUET
4. Mme Lydie RETAILLEAU
5. Yves-Marie DELANOË
6. Mme Alexia ROUSSEAU
7. M. André LANCIEN
8. Mme Emilie CHAPALAIN
9. M. Pierre LAUDEN
10. Mme Cécile SACHOT
11. M. Benoit LONGEON

Culture – Evènementiel

Président : M. Daniel GUILLÉ : 8 Membres liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. M. Thierry GADAIS
2. Mme Pascale CORMERAIS
3. M. Yves-Marie DELANOË
4. M. Pascal PHILIPPE
5. Mme Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ
6. M. Bruno FOUCHARD
7. M. Patrice DRAIGNAUD
8. Mme Solène LAUNAY
9. M. Philippe MIKO

Relations sociales

Président : M. Daniel GUILLÉ : 9 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. M. Thierry GADAIS
2. M. Franck CLOUET
3. M. André LANCIEN
4. M. Pascal PHILIPPE
5. Mme Katell RABY
6. Mme Karine DESVARD
7. Mme Cécile SACHOT
8. Mme Aude JOUSSE
9. M. Didier CHAUVIERE
10. Mme Anaïk FOURDILIS

Tranquillité Publique

Président : M. Daniel GUILLÉ : 8 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. M. Thierry GADAIS
2. M. Franck CLOUET
3. M. André LANCIEN
4. Mme Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ
5. M. Didier PROUX
6. M. Patrice DRAIGNAUD
7. Mme Audrey TENEZ
8. M. Didier CHAUVIERE
9. M. Benoit LONGEON

Commerces, artisanats et monde agricole

Président : M. Daniel GUILLÉ : 7 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. M. Thierry GADAIS
2. M. Franck CLOUET
3. Mme Katell RABY
4. Mme Karine DESVARD
5. Mme Cécile SACHOT
6. Mme Stéphanie MELOT
7. Mme Aude JOUSSE
8. M. Philippe MIKO

Solidarité, proximité des services publics

Président : M. Daniel GUILLÉ : 6 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. Mme Lydie RETAILLEAU
2. Mme Karine DESVARD
3. M. Guinard MARNE
4. Mme Stéphanie MELOT
5. Mme Aude JOUSSE
6. M. Didier CHAUVIERE
7. M. Philippe MIKO

Vie associative et sport

Président : M. Daniel GUILLÉ : 7 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. M. Thierry GADAIS
2. Mme Pascale CORMERAIS
3. Mme Lydie RETAILLEAU
4. M. Pascal PHILIPPE
5. Mme Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ
6. M. Didier PROUX
7. M. Bruno FOUCHARD
8. M. Philippe MIKO

Communication

Président : M. Daniel GUILLÉ : 6 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. Mme Pascale CORMERAIS
2. M. Yves-Marie DELANOË
3. Mme Alexia ROUSSEAU
4. M. Pascal PHILIPPE
5. M. Bruno FOUCHARD
6. Mme Audrey TENEZ
7. Mme Anaïk FOURDILIS

Espaces végétalisées, transition écologique

Président : M. Daniel GUILLÉ : 7 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. Mme Pascale CORMERAIS
2. Mme Alexia ROUSSEAU
3. M. André LANCIEN
4. Mme Emilie CHAPALAIN
5. Mme Katell RABY
6. M. Didier PROUX
7. Mme Cécile SACHOT
8. M. Benoit LONGEON

Urbanisme - PLUi - Patrimoine

Président : M. Daniel GUILLÉ : 7 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. M. Thierry GADAIS
2. Mme Pascale CORMERAIS

3. M. Yves-Marie DELANOE
4. Mme Alexia ROUSSEAU
5. M. André LANCIEN
6. M. Pierre LAUDEN
7. M. Patrice DRAIGNAUD
8. M. Benoit LONGEON

Vie scolaire, Enfance & Jeunesse

Président : M. Daniel GUILLÉ : 7 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. Mme Lydie RETAILLEAU
2. Mme Alexia ROUSSEAU
3. Mme Emilie CHAPALAIN
4. Mme Solène LAUNAY
5. M. Guinard MARNE
6. Mme Stéphanie MELOT
7. Mme Aude JOUSSE
8. M. Philippe MIKO

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par 22 voix Pour, 0 voix Contre et 3 voix Abstention.

Le Maire
Daniel GUILLE

Fait et délibéré les jour, mois et an de l'année

